



30, RUE DU CAPORAL PEUGEOT 25000 BESANÇON

VENTE D'UN APPARTEMENT

PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR

bocquenet-lasnier@notaires.fr

PARKING À DISPOSITION

Afin de préparer le plus efficacement possible le rendez-vous à venir en notre étude, nous vous remercions de bien vouloir réunir et de nous apporter, envoyer ou déposer, *autant que cela vous est possible*, les pièces ci-dessous listées :

Si des pièces ne sont pas en votre possession, nous vous remercions simplement de nous l'indiquer.

NOTAIRES ASSOCIES

Jean-Charles BOCQUENET

Luc-André LASNIER (D.U. Notariat et conseil d'entreprise)

Marie PETITGIRARD

NOTAIRE

Clémence COURSIMAULT-SIBILLE

NOTAIRE DIPLOMÉ

Mathieu CUNNAC

CLERC DE NOTAIRE

Hélène CHARLOT Françoise MENDY Chloé LOGEROT Lorène TRESSOU

NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

David ROUSSEL

Site internet:

bocquenet-lasnier.notaires.fr





ETAT CIVIL

- copie de la pièce d'identité (carte ou passeport) de chaque vendeur
- si le vendeur est une société : statuts à jour, liste des associés (adresse, mail et téléphone)
- copie du PACS (récépissé et copie du contrat) , contrat de mariage, changement de régime matrimonial, le cas échéant
- copie du titre de propriété (acquisition, donation ou succession....)
- si mobilier : liste détaillée du mobilier avec valeurs à ce jour pour chaque meuble.
- copie de la dernière taxe foncière
- relevé d'identité bancaire signé par le ou les titulaires du compte

DIAGNOSTICS

- diagnostic amiante si le permis de construire a été délivré avant le $0\overline{1/07/1997}$
- diagnostic plomb si bien construit avant le 01/01/1949 ou si le dernier diagnostic détenu indiquait la présence de plomb et date de plus d'un an ;
- diagnostic de performance énergétique datant de moins de 10 ans et à jour de la nouvelle réglementation
- diagnostic électrique datant de moins de 3 ans pour une installation de plus de 15 ans / *consuel* pour une installation de moins de 15 ans
- diagnostic gaz datant de moins de 3 ans pour une installation de plus de 15 ans
- certificat de mesurage Loi Carrez
- Indiquer la présence ou non d'un détecteur de fumée
- si bien loué : copie du bail et montant du loyer actuel avec charges et montant du dépôt de garantie + copie du cautionnement le cas échéant
- si le bien a été loué auparavant : copie du préavis du dernier locataire, état des lieux de sortie ou copie du congé pour vendre au profit du locataire



- si des travaux de moins de 10 ans ont effectués sur le bien :

- copie de l'autorisation de travaux le cas échéant (création d'ouvertures -fenêtres, velux...- véranda, fermeture de loggia ...): déclaration préalable ou permis de construire
- documents d'urbanisme relatifs à la réalisation des travaux
- copie de la déclaration d'achèvement des travaux
- certificat de conformité ou de non contestation de la conformité le cas échéant
- copie des factures acquittées si les travaux ont été réalisés par des professionnels
- copie des attestations d'assurances décennale des artisans de l'année de réalisation des travaux (à nouveau si les travaux ont été réalisés par des professionnels)

SYNDIC (ces documents peuvent se trouver sur votre espace client su syndic et pourront être demandés au syndic si vous ne les détenez pas)

- copie des procès-verbaux d'assemblée générale des trois dernières années,
- copie du règlement de copropriété et ses modificatifs (voir syndic ou conseil syndical),
- copie du dernier appel de charges + nom et adresse du syndic.